

Annexe au contrat d'aide salle à manger remplaçant Unité d'accueil temporaire de répit (UATR)

Activité

1. Entretien des espaces privés et communs du client :

Effectuer le ménage des espaces privés et les communs, quotidiennement selon le planning des tâches édité par la hiérarchie.

- mobilier
- sol
- appareil ménagers des chambres
- sanitaires
- salle à manger.

2. Repas :

En collaboration avec le personnel soignant, effectuer les diverses tâches et activités inhérentes au service des repas que ce soit au restaurant ou en chambre.

- préparation et dressage des tables
- accueil du service
- aide au repas
- vaisselle
- rangement.

3. Entretien du linge :

Assurer l'entretien et le suivi du linge des clients quotidiennement et/ou ponctuellement selon le planning des tâches édité par la hiérarchie.

- récupération du linge dans les chambres
- étiquetage du linge
- lessive en machine
- repassage
- rangement dans les armoires du client.

